

Procès-Verbal

4.1. Annexe 1

Réunion statutaire du comité d'audit et des risques de la COI*15 octobre 2021 par visioconférence*

Les participants :

Président - Monsieur Yacoub Ahamada Baco, pour l'Union des Comores.

Membres présents :

- Monsieur Andrinifo Alidera RAZAFINDRABE et Monsieur Rina Tokiniaina Randriamiampita, pour la République de Madagascar.
- Madame Naseem Bibi Dulloo et Madame Mariam Hoobayekhan, pour la République de Maurice.

Membre excusé :

- Madame Joan Valmont, pour la République des Seychelles

INCA présent :

- Madame Bianka BHUGON.

SG-COI présents :

- Monsieur Vêlayoudom MARIMOUTOU, Secrétaire général ;
- Monsieur Dev PHOKEER, Directeur auprès de la COI
- Monsieur Vicky CUSHMAJEE, Chef de Service Administratif et Financier ;
- Monsieur Nirina RAZAFINTSALAMA, Chef de Service d'Audit interne ;
- Monsieur Bryan CHUNG KAI, Coordinateur auprès du SAF ;
- Monsieur Arol RAKOTONANDRASANA, Assistant Audit interne de la COI ;
- Madame Christine Philomena STANLEY, Comptable de la COI ;
- Mademoiselle Keshini Rochna POKHUN, Assistante comptable de la COI.

Observateur :

- Monsieur Laurent AMAR, OPL de la France/Réunion

Représentants du cabinet Grant Thornton :

- Monsieur Kaviraj, RAMCHURUN, Partner ;
- Monsieur Avish IMRITH, Team Leader.

ORDRE DU JOUR

- Présentation des constatations de l'audit externe par le représentant du cabinet Grant Thornton ;
- Présentation des activités de l'audit interne par l'auditeur interne ;
- Recommandations du comité d'audit et des risques

La séance a débuté à 9h45 par le discours de Monsieur Vêlayoudom MARIMOUTOU, Secrétaire général de la COI remerciant la présence des membres du comité d'audit à cette réunion statutaire. Il a souligné l'importance de cette réunion permettant au comité d'examiner le rapport d'audit du compte 2019 du SG-COI en vue de la demande de quitus au prochain Conseil des ministres. Il fait valoir que la fonction d'audit doit être une pression vertueuse qui permet d'avancer, et non un chapitre supplémentaire dans le catalogue déjà épais des contrôles. Il se félicite de l'avancement des travaux d'appropriation des nouveaux référentiels des activités d'audit interne avec l'appui des experts du projet INCA.

Monsieur Yacoub Baco a présidé la réunion en soulignant l'importance du comité d'audit dans la bonne gouvernance de l'organisation, la gestion des risques et le contrôle.

Point n°1 : Après l'adoption de l'ordre du jour, le comité est immédiatement abordé le premier point concernant l'examen du rapport d'audit externe du compte 2019.

Le cabinet d'audit Grant Thornton a présenté le rapport d'audit des états financiers de la COI et la lettre de gestion pour l'exercice 2019. Il a exprimé une opinion favorable selon laquelle les états financiers de la COI reflètent l'image fidèle de la situation de l'organisation au 31 décembre 2019. Malgré cet avis, il souhaite tout de même attirer l'attention de la direction sur l'incertitude importante liée à la continuité de l'exploitation.

Il a présenté brièvement les lacunes du service financier, l'absence de registre des immobilisations et les amortissements mal calculés.

Selon le représentant du cabinet Grant Thornton :

- Les ajustements du 31/12/2020 ne sont répertoriés sur le système d'information financière ;
- Les fichiers liés aux salaires étaient incomplets et classés sous d'autres codes budgétaires ;
- Le service financier ne pouvait pas fournir des explications sur plusieurs montants dans le compte « Dettes fournisseurs et créances d'exploitation ».

Les discussions ont continué sur les points suivants :

Retraitement des états financiers au 31/12/2018

À l'unanimité, les membres du comité d'audit ont exprimé leur inquiétude sur la fiabilité et la certitude de la situation financière 2019, en prenant acte les retraitements effectués sur les états financiers au 31/12/2018 suite à la surestimation des amortissements des immobilisations corporelles et à l'omission des opérations du projet GCF « The Regional Readiness Programme ». les membres du Comité ont ainsi remis en cause l'opinion favorable du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 sur la base de laquelle le Comité a préparé son rapport pour le Conseil au nom dudit exercice. Ils ont demandé une assurance que cette situation ne se reproduira plus surtout pour l'exercice 2019/2020.

Le chef du SAF a rassuré le comité que cette situation s'est produit du fait que les deux assistants comptables n'étaient pas formés au logiciel SAGE après la démission du Comptable et que pour

l'exercice 2020 tous les comptables et assistants comptables ont déjà reçu de formation et le logiciel Sage Evolution est complètement fonctionnel.

Pour le compte du programme GCF qui n'avait pas été inclut dans les comptes 2018 car initialement traité comme un projet à part, le responsable du SAF a indiqué que cela a été inclut en 2019 après réflexion par le SAF même pour être cohérent avec les autres subventions tels que PRESAN etc. Cela n'a pas d'impact ni sur l'opinion du commissaire aux comptes ni sur les comptes validés de 2018 puisqu'il s'agissait d'une question de présentation afin que les comptes apparaissent dans le compte du SG-COI comme tous les autres dons.

En outre, la subvention GCF a déjà été auditée par un autre cabinet d'audit externe au moment de la demande de réapprovisionnement de fonds. Et le rapport d'audit pourrait être partagé avec le comité d'audit et de risque afin de les rassurer.

L'expert du projet INCA a fait une remarque sur l'absence des états d'ajustement avant et après dans le rapport, mais le cabinet d'audit externe a répondu qu'il pourra les partager au comité par mail après la réunion. Il a aussi souhaité savoir si l'auditeur a eu accès à tous les dossiers et documents et si une concordance a été faite auprès de la DUE sur la question des inéligibilités. Sur cette question le responsable du SAF a indiqué que l'auditeur n'a pas été dans les locaux de la DUE et que seuls les documents et correspondances entre la COI et la DUE sur le montant final agréé entre les deux parties ont été consultés.

Face à cette situation d'incertitude soulevée de continuité d'exploitation, l'auditeur externe a proposé que la solution dépende de la politique de la COI à travers d'une identification d'autres sources de financement ou de la maîtrise des dépenses.

Par rapport à la créance d'exploitation et registre des immobilisations :

À la demande du comité, le solde 2018 de certaines créances d'exploitation non encore justifié par le SAF et qui nécessitent la revue des années précédentes seront prises en compte lors de l'audit 2020. Pour les immobilisations, il est souligné que le registre des immobilisations est exhaustif, mais nécessite encore la revue de la valeur des amortissements de la part de la COI, car en raison de l'inexistence d'un système informatisé, la tenue des registres se fait encore manuellement sous Excel. Le responsable du SAF a assuré que dorénavant, les chiffres sont produits par le logiciel comptable donc le risque d'erreur sera évité dans le calcul des amortissements.

Toutefois, le Comité s'interroge sur le respect du principe comptable relatif à la permanence de méthode.

En ce qui concerne les inéligibilités :

Comme indiqué plus haut, l'auditeur a validé le solde de 23 millions de roupies mauriciennes sur la base des échanges entre la COI et la Délégation de l'Union européenne. Ce montant est un transfert du montant de 2018 et il n'y a pas eu de nouvelle dépense inéligible au cours de l'année 2019. L'équipe du SAF et le projet INCA travaillent également sur les possibilités de réduire sensiblement et/ou d'effacer le montant des inéligibilités. Cela est en bonne voie et des discussions de haut niveau se font actuellement avec Bruxelles par le Secrétaire général notamment grâce au soutien de la présidence française du Conseil de la COI.

Risque de taux de change :

L'Organisation est exposée au risque que le taux de change de la roupie mauricienne pour les devises étrangères puisse changer de manière à avoir un effet significatif sur les valeurs de l'actif et du passif, y compris la valeur des dépenses inéligibles.

Actuellement, la crise sanitaire 2020/2021 a provoqué une dépréciation d'environ 25 % de la roupie mauricienne (monnaie fonctionnelle de l'organisation). Par conséquent, la détermination de la monnaie fonctionnelle et l'évaluation de la perte sur les créances doivent être au centre de la préoccupation de la direction.

Le Comité demande qu'une politique stable et fiable face à un tel risque soit décidée et mise en application.

Divers :

Il a été demandé au commissaire aux comptes de fournir des détails sur les éléments suivants :

- Autres produits : 11 449 525 MUR
- Trésorerie et soldes bancaires : 13 961 254 MUR
- Créances d'exploitation : 28 097 823 MUR

Il a confirmé qu'il était de la responsabilité du Secrétariat général de présenter les détails en cas de besoin. Des notes sont toutefois mises dans les états financiers relatives à ces points.

Calendrier de mission d'audit

Le comité d'audit demande plus de rigueur en matière de respect du calendrier budgétaire et de la tenue des réunions du CAR. Car la pertinence des recommandations du CAR et l'efficacité du plan d'action du SG-COI en dépendent.

Le chef du SAF et l'auditeur externe ont informé que l'audit du compte de l'exercice 2020 est en cours et que le rapport sera disponible avant la fin d'année de 2021. De plus, le Secrétaire général a mentionné dans son discours que la COI prévoit de rattraper le retard d'intervention du commissaire aux comptes d'ici 2022.

Point n°2 concerne les activités de l'audit interne selon le plan annuel 2021/2022.

Activités d'audit interne :

Le service d'audit interne a reçu l'accompagnement des experts du projet INCA pendant 5 mois pour l'appropriation du nouveau référentiel de la fonction d'audit de la COI.

En application du nouveau manuel d'audit interne, les résultats des missions d'audit de vérification des dépenses des projets Ecofish, Swiofish 1 et 2 ont été présentés. En relation avec les missions d'audit interne, les travaux sur le processus de suivi et évaluation des projets a été présentés. De manière générale, 11 missions (92%) ont été réalisées pendant la période d'accompagnement. La finalisation des rapports prend un certain temps en raison de l'alignement des recommandations avec les actions de modernisation de la COI et des échanges avec les audités sur le plan d'action à mettre en œuvre suite aux recommandations de l'auditeur interne.

Des améliorations de la méthodologie de travail et de la documentation des éléments probants ont été notées.

En résumé, l'auditeur interne a confirmé que les risques sont maîtrisés en matière de paiement des dépenses, mais des améliorations peuvent toujours être apportées au niveau des projets financés par l'Union européenne. Il a été noté qu'aucune anomalie n'a été relevée dans la conformité des paiements des dépenses dans les projets financés par la Banque mondiale.

En ce qui concerne la gestion des processus, la COI doit renforcer la formalisation et l'harmonisation des différentes procédures opérationnelles (Programmation, Suivi-évaluation, gestion des ressources humaines, passation de marché). Ces améliorations s'inscrivent dans la continuité des travaux du projet INCA dans la rédaction des différentes politiques et procédures de contrôle interne.

Selon le CAR, la COI avait organisé cinq (5) réunions virtuelles avec les membres du comité d'audit au cours du mois de mars 2021 et du mois d'avril 2021 pour discuter des documents suivants qui ont été préparés en collaboration avec le projet INCA, financé par l'Union européenne :

1. Charte d'audit
2. Règlement Intérieur du Comité d'Audit et des risques
3. Manuelle D'Audit
4. Évaluation des risques
5. Plan d'audit.

À la suite de notre discussion, certains amendements aux documents ont été recommandés. Cependant, les documents modifiés n'ont pas encore été soumis au CAR pour approbation. Le Comité a demandé au Secrétariat de fournir des éclaircissements sur le statut de ces documents.

Le Secrétariat a mentionné que les propositions du comité pour le règlement intérieur avaient déjà été transmises à l'AT-INCA et que ce dernier les avait déjà incluses dans le document en question. De plus, ces documents resteront toujours perfectibles pendant de la période d'appropriation des nouveaux outils et de la nouvelle méthodologie de travail.

Lors de la prochaine réunion des instances, une fiche d'information sera présentée sur l'avancement des travaux de modernisation de la COI et le projet INCA organisera plusieurs séances de travail avec les membres du comité.

Concernant le rapport d'activité du comité d'audit et du service d'audit interne, le Président du comité s'est interrogé sur la raison pour laquelle aucun rapport d'activité du comité d'audit ne figure dans le rapport d'activité 2020 de la COI.

Audit IT de la COI :

L'audit informatique de la COI a été confié à un cabinet externe sous la commandité du projet INCA. Le rapport a déjà été publié et a également présenté au niveau du comité de direction. Plusieurs recommandations ont été formulées, car environ 25 politiques doivent être conçues. Actuellement, la COI est en train de déterminer les actions à mettre en œuvre. Le SAF est responsable de la mise en œuvre de ces recommandations.

Point n° 3 concerne les recommandations du comité d'audit et des risques.

3.1 Désignation du représentant de la France/Réunion

Le Comité d'Audit et des risques souhaite que la France/Réunion désigne son représentant à ce comité dans les meilleurs délais. Pour rappel, la Présidence du Comité d'audit est actuellement assurée par la France/Réunion.

La France/Réunion n'ayant pas encore désigné son représentant au sein du comité, l'Union des Comores assure toujours la présidence du comité.

3.2 Rapport du commissaire aux comptes sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 et demande de quitus au Conseil de la COI :

- Conformément à son mandat et à son règlement intérieur, le SG-COI doit présenter les rapports financiers auditée par les commissaires aux comptes au Comité d'audit pour examen, avant d'être soumis au Conseil pour demande de quitus.
Le Comité d'audit et des risques, après avoir entendu les explications du cabinet Grant Thornton sur les comptes audités 2019, les explications et clarifications fournies par le responsable administratif et financier ainsi que l'engagement pris par la direction en termes de renforcement des capacités du personnel du Secrétariat, **propose unanimement dans ce présent rapport, l'adoption au prochain Conseil de la COI les états financiers audités afin de donner quitus au Secrétariat général pour l'exercice 2019.**
- Le comité demande au commissaire aux comptes de présenter en détail les rubriques suivantes : Autres produits Trésorerie et soldes bancaires, Créances d'exploitation, les retraitements.
- Le comité attire l'attention du Conseil sur les risques suivants :
 - Risque d'impact de la dépréciation ou l'appréciation de la monnaie fonctionnelle de l'organisation ;
 - Risque lié au non-respect de calendrier budgétaire ;
 - Risque lié aux différents retraitements des éléments des états financiers.
- Le comité recommande qu'une mission de vérification de la clôture de compte soit effectuée par l'audit interne avant l'intervention du commissaire aux comptes. Cela implique que le Secrétariat doit s'assurer de la disponibilité des données au bon moment.

3.3 Rapport du service d'audit interne

- Le comité prend connaissance de l'application du nouveau manuel d'audit et son application durant la période de juin à octobre 2021 à travers les différentes missions du service d'audit interne. Il remercie le soutien apporté par le projet INCA.
- Il souhaite que le manuel et la charte soient formellement validés.
- Le président souhaite que le rapport présenté par le service d'audit interne leur soit envoyé préalablement pour leur compréhension et notamment pour examen dans le cadre de ses attributions.

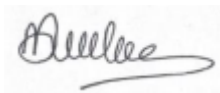
- Il est aussi recommandé que le rapport d'audit informatique soit présenté au CAR.
- Il a également été demandé de renforcer l'indépendance du comité d'audit et du service d'audit Interne.
- Il félicite le service d'audit interne pour les efforts déployés pour la mise en œuvre des réformes en cours, malgré les différentes contraintes et les ressources limitées mises à ses dispositions

La réunion du Comité d'audit est déclarée close par le Président à 12 h 20 (heure de Maurice).

Fait à Ébène, Ile Maurice le 15 octobre 2021



Monsieur Yacoub Ahamada Baco (Président du Comité d'audit)



Madame Naseem Bibi Dulloo (membre du comité)



Monsieur Andrinifo Alidera RAZAFINDRABE (membre du comité)